



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**MISSION DE COORDINATION  
INTERMINISTÉRIELLE**

**Délégations de signature**

**N° Spécial**

**5 juillet 2016**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial MCI du 5 juillet 2016**

**Délégations de signature**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE</b>	<b>Page</b>
MCI n° 2016-34	24.06.2016	Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Thomas FAUCONNIER, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et l'égalité des chances.	3
MCI n° 2016-35	30.06.2016	Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale à Monsieur Bernard SABY, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementales des finances publiques des Hauts-de-Seine.	6

## **MISSION DE COORDINATION INTERMINISTERIELLE**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**Arrêté MCI n°2016-34 du 24 juin 2016 portant délégation de signature à Monsieur Thomas FAUCONNIER, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et l'égalité des chances**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n°55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence
- Vu** la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu** le décret 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'agence nationale pour la rénovation urbaine et notamment son article 12 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- Vu** les décrets n°2015-1475 et 2015-1478 du 14 novembre 2015 portant application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence
- Vu** le décret du 7 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 15 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Thomas FAUCONNIER, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 24 juin 2015 portant nomination de Monsieur Philippe MAFFRE en qualité de sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;
- Vu** le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 10 novembre 2015 portant nomination de Madame Isabelle HERRERO, en qualité de sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 22 janvier 2015 portant nomination de Madame Mélanie VILLIERS-JACQUAT, sous-préfète, en qualité de directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 2 mai 2014 portant nomination de Madame Christine JACQUEMOIRE en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine;
- Vu** l'arrêté préfectoral MCI n° 2016-18 du 31 mars 2016 portant organisation en directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** les notes de service relatives aux missions et compétences attribuées aux directions, services et bureaux de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1er** : Monsieur Thomas FAUCONNIER, sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et l'égalité des chances, assiste le préfet dans la conduite des actions à mener au titre de la politique de la ville et de la rénovation urbaine, des politiques de cohésion sociale, notamment l'insertion professionnelle des jeunes et des publics en difficulté, la réussite éducative, l'intégration et l'égalité des chances, les droits des femmes, la lutte contre la précarité et l'exclusion, les politiques sociales du logement ainsi que des politiques de prévention de la délinquance, d'accès au droit et d'aide aux victimes. .

Le préfet peut lui confier, en outre, toute attribution et mission concourant à la mise en œuvre d'une politique publique dans le département.

**ARTICLE 2** : Pour l'exercice des missions ainsi définies ou confiées à l'article 1<sup>er</sup>, et sous réserve des dispositions particulières de l'article 8 du présent arrêté, délégation est donnée à Monsieur Thomas FAUCONNIER, sous-préfet, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et correspondances autres que les décisions attributives de subvention et les décisions d'engagement des crédits de l'Etat supérieures à 23.000 euros (vingt trois mille euros).

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est donnée à M Thomas FAUCONNIER, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mélanie VILLIERS-JACQUAT, directrice de cabinet, pour signer les ordres de perquisition dans le cadre de l'état d'urgence.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas FAUCONNIER, la délégation qui lui est consentie au titre des articles 1 à 3 est exercée par Monsieur Thierry BONNIER, secrétaire général de la préfecture.

**ARTICLE 5** : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Thomas FAUCONNIER et de Monsieur Thierry BONNIER, la délégation ainsi consentie au titre des articles 1 à 3 est exercée par Madame Isabelle HERRERO, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Hauts-de-Seine et par Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne –Billancourt.

**ARTICLE 6** : Lorsqu'il est désigné par le préfet pour assurer les permanences de nuit ou de fin de semaine, les jours fériés ou les jours de fermeture des services, délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas FAUCONNIER, sous-préfet, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, actes et correspondances en toutes matières se rapportant à l'administration ainsi qu'à la coordination des services déconcentrés de l'Etat dans le département, à l'exception des :

- déclinatoires de compétence,
- arrêtés de conflit.

**ARTICLE 7** : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Thomas FAUCONNIER, sous-préfet à l'effet de signer :

- tous documents et décisions se rapportant à la situation et au séjour des étrangers, les arrêtés d'hospitalisation d'office, de sorties d'essai et de levée d'hospitalisation d'office et les décisions de suspension de permis de conduire ;
- les procès-verbaux de séance de la commission de surendettement des particuliers et toutes les décisions actées dans les procès-verbaux : décision de recevabilité, de suspension de poursuites, de déblocage de fonds de participation, de demande de vérification des créances, de clôture de dossiers, de plans conventionnels d'apurement des dettes, de mesures recommandées, d'autorisations de prêts sociaux.

**ARTICLE 8** : Délégation est donnée à Monsieur Thomas FAUCONNIER, sous-préfet

1°/ à l'effet de signer les actes relevant des programmes d'intervention de la politique de la ville, et tout engagement juridique relatif à l'attribution d'une subvention sur le programme 147, titre 3 et 6.

2°/ à l'effet de prescrire les engagements juridiques et attester le service fait afférents au centre de coût « PRFSG2092 SPCM- Sous-préfet chargé de mission Hauts-de-Seine » et pour les dépenses du service de la résidence du sous-préfet mission ville cohésion sociale et des frais de représentation du sous-préfet mission ville cohésion sociale.

3°/ à l'effet de signer ou viser, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions relatives à l'exécution budgétaire des autres budgets déconcentrés dont il assure la gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas FAUCONNIER, la délégation prévue au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article est donnée à Madame Christine JACQUEMOIRE, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine, et à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine.

Sont habilités à valider les expressions de besoin et à attester le service fait dans le cadre des procédures de dématérialisation des flux : Reynald BEN MIR, Valérie BRUNS, Line COMPPER, Philippe COUTY, Sandrine DECORSE, Eric ERHARD, Maurice MESSAN, Rosemonde NEOCEL, Sylvie ROBREAU, Christophe VISCAINO, dans la limite de leurs attributions.

**ARTICLE 9** : L'arrêté MCI n° 2016-19 du 31 mars 2016 est abrogé et toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

**ARTICLE 10** : Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et l'égalité des chances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 24 juin 2016

Le préfet des Hauts-de-Seine

Yann JOUNOT

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté MCI n°2016-35 du 30 juin 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale à Monsieur Bernard SABY, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction départementales des finances publiques des Hauts-de-Seine**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;  
**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;  
**Vu** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
**Vu** le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;  
**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;  
**Vu** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;  
**Vu** le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
**Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2013 portant nomination de M. Dominique LAMIOT, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;  
**Vu** le décret du 7 novembre 2013 portant nomination de Monsieur Yann JOUNOT en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;  
**Vu** le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;  
**Vu** le décret du 6 juin 2006 affectant M. Bernard SABY, administrateur général des finances publiques à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;
- Vu** la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 octobre 2013 fixant au 3 octobre 2013 la date d'installation de M Dominique LAMIOT dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à M. Bernard SABY, Administrateur général des finances publiques, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction départementale

des finances publiques des Hauts-de-Seine, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

→ recevoir les crédits des programmes suivants :

- n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »
- n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
- n° 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat »
- n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières »

→ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à M. Bertrand GAUTIER, Administrateur général des finances publiques, Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, à effet de :

→ signer, dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine.

**Article 3** : Demeurent réservés à la signature du préfet des Hauts-de-Seine :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**Article 4** : M. Bernard SABY peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004.

**Article 5** : L'arrêté MCI n°2013-105 du 11 novembre 2013 est abrogé.

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 30 juin 2016

Le Préfet des Hauts-de-Seine

Yann JOUNOT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**DU**  
**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**  
**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD – DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>

**Directeur de la publication :**

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : **01.40.97.20.00** Télécopie **01.40.97.25.21.21**

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>